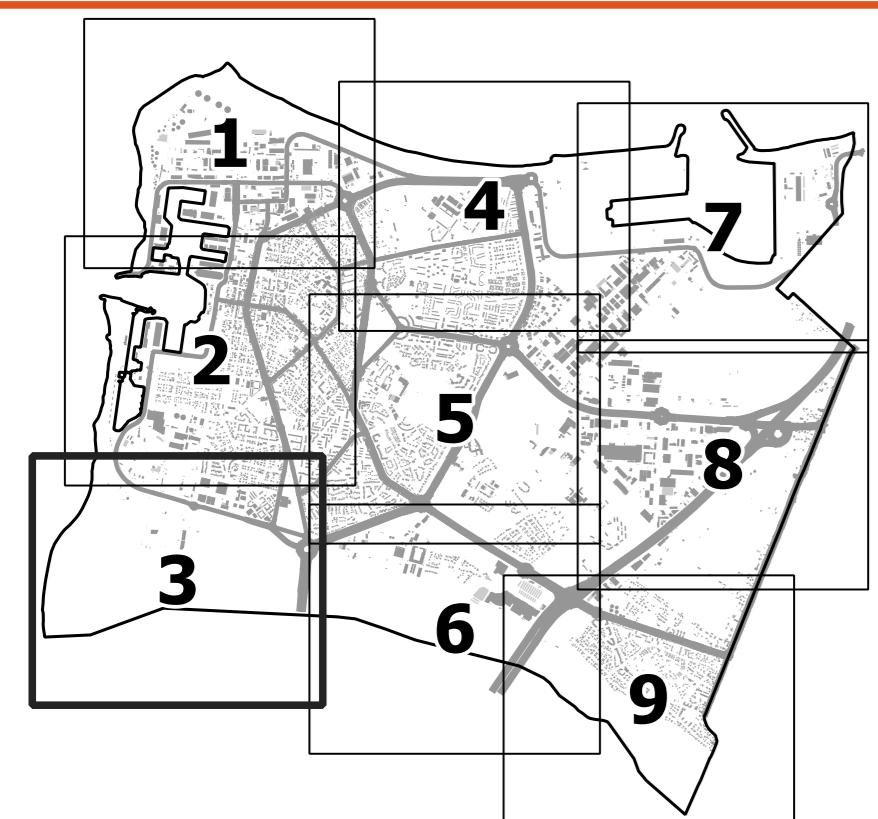


PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LE PORT

Pièce graphique N°1-3
Plan de zonage N° 3
Echelle 1/2000^e



PLU :

Prescrit le : 28/03/2013 Arrêté le : 05/12/2017 Approuvé le : 02/10/2018 Cachet Mairie : Dossier approuvé par le Conseil Municipal du _____ Le Maire

Modifié le : 17/12/2019

Zonage

— Limite de zone	1AUa
■ Ua	1AUc
■ Ub	1AUe
■ Uc, Uca	1AUem
■ Ud	1AUm
■ Ue	1AUut
■ Uem	1AUs
■ Umi	2AUem
■ Up	2AUut
■ Uppp	2AUp
■ Us	A
■ Uoap	N
■ Uv	Nerl

Emplacements réservés

■ Emplacement réservé (numéro)

⑩ Emprise de l'emplacement réservé

Espaces boisés classés

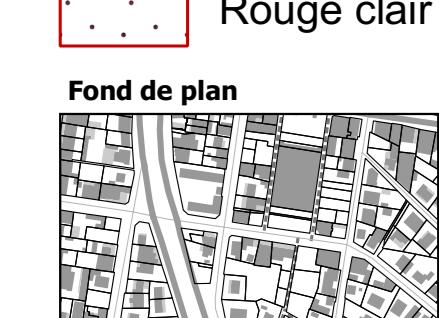
■ Espace boisé classé

Servitudes

- ★ Protection des ressources en eau : forage
- Protection des ressources en eau et projets : périphérie immédiate
- Protection des ressources en eau et projets : périphérie rapprochée
- Protection des ressources en eau : zone de surveillance renforcée
- Périmètre de protection au titre des monuments historiques (ABF)
- Protection des centres de réceptions radioélectriques
- Stockage d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- Parc National (aire d'adhésion)
- Servitude de réseau d'assainissement
- Périmètre d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

- ↔ Canalisation électrique (I4)
- Pipe-line d'intérêt général (I1)
- Plan de prévention des risques naturels prévisibles
- Interdiction
- Prescription

- Plan de prévention des risques technologiques
- | | | |
|-------------|------------|------------|
| Rouge foncé | Bleu foncé | Zone grise |
| Rouge clair | Bleu clair | |



Sources de données : Direction Générale des Finances Publiques - cadastre. Droits réservés à l'Etat, à l'OPCO de la Réunion avec la participation de l'UE, de l'Etat, de la Région et du Département.

